

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
3 juillet 2026
Délibération n°CA-2026-24

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 9 membres représentés.

Renouvellement de l'agrément des services civiques 2026-2029

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe portant sur le renouvellement de l'agrément service civique de l'Université de Rouen Normandie (2026-2029)

Validation du renouvellement de l'agrément des services civiques pour les années 2026 à 2029

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve le renouvellement de l'agrément des services civiques pour les années 2026 à 2029.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



Direction Générale des Services
DEPE

Affaire suivie par :

Michaëlle DEMONCHEAUX



02.35.14.63.29



michaelle.demoncheaux@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 26 mai 2026

NOTE D'INFORMATION

Objet : Renouvellement de l'agrément service civique de l'Université de Rouen Normandie (2026–2029)

1. Contexte et cadre réglementaire

Le dispositif du service civique, institué par la loi du 10 mars 2010, complétée par plusieurs textes réglementaires (décret et arrêtés publiés au JO en mai 2010) permet à des jeunes volontaires de s'engager dans des missions d'intérêt général au sein d'organismes publics ou associatifs.

L'accueil de volontaires est conditionné à l'obtention d'un agrément délivré soit par l'Agence du Service Civique (ASC), soit par le délégué territorial désigné par le Préfet de Région pour une durée pluriannuelle de 3 ans, qui doit être complété chaque année par une demande d'avenant précisant les missions effectivement proposées.

Les missions de service civique peuvent être réalisées auprès d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, fédérations, ONG...) ou de personnes morales de droit public (Etat, collectivités locales, établissements publics) pour l'accomplissement de mission dans les domaines d'actions reconnus prioritaires pour la Nation.

Le service civique a pour objectif d'offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager et de donner son temps à la collectivité. Il permet à de jeunes volontaires d'effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très vastes (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international, action humanitaire et intervention d'urgence, citoyenneté européenne).

L'engagement de service dans sa forme principale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant effectuer une mission d'une durée de 6 à 12 mois à raison d'au moins 24h par semaine. Le jeune est rémunéré par l'Etat (619,83 net euros nets mensuels, non imposables) et il bénéficie d'une prestation, assimilée aux frais professionnels (subsistance,

transport, ...), servie par l'organisme d'accueil (114.85 euros mensuels) + une protection sociale et une cotisation retraite prise en charge par l'Etat.

2. Bilan synthétique du dispositif à l'URN

L'Université de Rouen Normandie est engagée dans ce dispositif depuis 2012, avec un recours régulier aux volontaires dans des domaines tels que l'orientation, la vie étudiante, la culture ou encore l'accompagnement des publics.

Le recours aux services civiques s'inscrit dans une dynamique stable et structurée, avec un volume annuel oscillant entre 17 et 26 volontaires selon les années.

Ce dispositif permet :

- de renforcer des actions d'intérêt général à destination des étudiants et des publics extérieurs ;
- de soutenir des politiques prioritaires de l'établissement (orientation, réussite étudiante, vie de campus, culture...) ;
- sans se substituer à **des emplois permanents**, conformément au cadre réglementaire.

Ainsi, en décembre 2025, un contrôle de l'agrément du service civique de l'URN a été réalisé par la DRAJES. Le rapport met en évidence que la structuration du dispositif à l'URN est bien pensé et permet de proposer à la fois une grande diversité de mission et un accompagnement de qualité.

3. Renouvellement de l'agrément (2026–2029)

L'Université a sollicité et obtenu le **renouvellement de son agrément pour une durée de 3 ans**, couvrant la période 2026–2029.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des actions menées et vise à :

- maintenir un volume prévisionnel d'environ **18 volontaires** par an;
- consolider les missions existantes, notamment dans les domaines de l'orientation, de la culture et de la vie étudiante ;
- adapter le périmètre des missions aux besoins identifiés en lien avec les axes stratégiques de l'établissement et en s'appuyant sur le guide « Référentiel de missions »

Pour 2026–2027, il est prévu :

- **18 recrutements**
- **le renouvellement de la majorité des missions existantes**, notamment :
 - ✓ accompagnement à l'orientation et à la réorientation,

- ✓ médiation culturelle et scientifique,
- ✓ soutien à la vie étudiante,
- ✓ accompagnement des étudiants internationaux
- **l'ajout possible de nouvelles missions** telles que des activités de sensibilisation et de prévention en santé, de contribution aux actions et projets d'éducation au développement durable ou des activités utilisant le sport comme vecteur de lien social...

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est prononcée, en date du 22 mai 2026, favorablement sur le renouvellement de l'agrément de Service Civique pour la période 2026–2029, portant, pour 2026-2027, sur le recrutement 18 services civiques.